



12ème édition
du mardi 15
au vendredi 18
octobre 2013
Millesium d'Épernay

un événement



Engagement contractuel exposant

Comité d'organisation VITeff
CCI de Reims et d'Épernay
CS 60025 - 51722 REIMS CEDEX - France
Tél : +33 (0)3 26 50 66 73
Fax : +33 (0)3 26 50 66 80
E.mail : jean-marc.ceccon@reims.cci.fr
www.viteff.com

A retourner pour le 31 Août 2013 au Comité d'Organisation VITeff

Vous devez nous faire parvenir impérativement votre projet d'aménagement de stand pour le **31 Août 2013**, pour les emplacements sous Halls, **mais surtout pour l'Air libre**, la législation ayant changé c'est le SDIS Marne qui validera votre implantation. Vous recevrez du **Comité d'Organisation** un « bon pour accord » pour le montage du (des) stand(s) cité(s) ci-dessous. Cette présentation doit comporter la hauteur maximale de la structure, la hauteur maximale de la signalétique (enseignes...), les cotes au sol, et doit signaler la présence d'un plancher (Hall Champagne) et de la rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite, en respectant les normes.

Localisation :	Allée :	N° du Stand :	<p>Agencement stand réalisé</p> <p>Par Vous-même : <input type="checkbox"/> (*)</p> <p>Par un Prestataire : <input type="checkbox"/> (*)</p> <p>(*) cochez la case qui correspond</p>
Raison sociale de l'Exposant :			
Responsable Stand :			
Fonction :			
Adresse :			
Code postal :	Ville :	Pays :	
Téléphone :	Fax :		
E-mail :			

Coordonnées du prestataire extérieur retenu

Raison sociale :

Nom du Responsable :

Adresse :

Code postal :

Ville :

Pays :

Téléphone :

Fax :

Mobile :

E-mail :

Engagement contractuel exposant

Date / /

Nom et responsable du Stand :

.....

Signature et Cachet de l'entreprise :

En application du Règlement intérieur d'exposition du VITeff, des Conditions générales de vente (Art.14 et 15) et du Dossier Guide pratique (Art.03-17).

Je, soussigné (e) :

M. / Mme / Mlle :

Société :

Localisation : **Allée :** **N° Stand :**

M'engage à restituer l'emplacement du (des) stand(s) dans son (leur) état(s) initial (initiaux) et exempt(s) de toutes dégradations, de tous déchets (moquette, gravas, structures, éléments menuisés etc.)

Ai bien noté que le non respect de ce règlement entraînerait une facturation supplémentaire de **20,90€ HT** au m² pour la restitution du stand non conforme, et de **521,00€ HT de l'heure** pour tout retard au montage et démontage.

Certifie effectuer le tri des déchets en utilisant les bennes, bacs, et sacs mis à ma disposition lors du montage, démontage et pendant toute la durée du salon en respectant l'attitude éco citoyenne proposée par le **Comité d'Organisation**.

Pour toutes informations complémentaires, contacter le Comité d'Organisation au +33 (0)3 26 50 66 73